

Projets Autochtones du Québec

*31 mars 2014
(non audité)*

Projets Autochtones du Québec

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2014
(non audité)

	<i>Page</i>
Responsabilité de la direction	
Rapport de mission d'examen	
États financiers	
État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5

Responsabilité de la direction

Aux membres de Projets Autochtones du Québec,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions ayant une incidence sur l'évaluation des transactions pour lesquelles un jugement objectif est requis.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

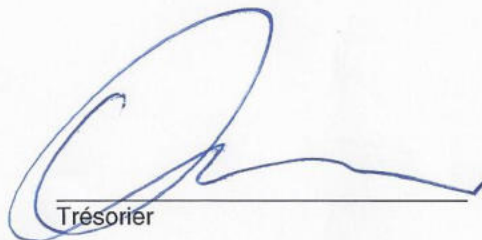
Le conseil d'administration est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisme. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière incombe au Conseil. Le Conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le Conseil est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisme.

MNP SENCRL, srl, cabinet indépendant de comptables agréés, a été nommé par les membres pour examiner les états financiers et leur faire directement rapport. Leur rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès complet et illimité au Conseil et à la direction, et les rencontre périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur examen.

Le 19 août 2014



Directeur général



Trésorier

Rapport de mission d'examen

Aux membres de Projets Autochtones du Québec,

Nous avons procédé à l'examen de l'état de la situation financière de Projets Autochtones du Québec au 31 mars 2014 et des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice considéré à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal (Québec)

Le 19 août 2014

MNP SENCRL, srl¹

¹ CPA auditeur, CA permis n° A103961

Projets Autochtones du Québec

État de la situation financière

Au 31 mars 2014
(non audité)

	2014	2013 (Retraité)
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	144 530	154 761
Trésorerie soumise à restriction (Note 4)	167 445	645 000
Dépôt de garantie (Note 4)	35 000	-
Apports à recevoir (Note 5)	112 314	37 606
Charges payées d'avance	900	1 806
	460 189	839 173
Immobilisations (Note 6)	1 707 646	71 374
	2 167 835	910 547
Passif		
À court terme		
Facilité de crédit (Note 7)	71 838	69 429
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	29 970	23 323
Produits reportés (Note 9)	25 149	40 000
	126 957	132 752
Produits reportés relatifs aux immobilisations (Note 10)	1 835 627	645 000
	1 962 584	777 752
Éventualités (Note 11)		
Actif net	205 251	132 795
	2 167 835	910 547

Approuvé au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur

Projets Autochtones du Québec

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2014
(non audité)

	2014	2013 (Retraité)
Produits		
Gouvernement du Canada	211 547	199 715
Ministère de la Santé et des Services sociaux	31 960	31 457
Ville de Montréal	42 338	42 338
Emploi Québec	16 788	15 338
Société Makivik	72 874	-
Dons	2 061	2 990
Fond d'urgence (SHU)	4 406	-
Fond d'urgence ASSS	-	35 000
Agence de la santé	88 134	88 134
FAQNW	-	11 794
SDSVM	1 500	-
Fondation Home Depot	3 500	-
Fondation J.W. McConnell	1 230	-
Amortissement de produits reportés relatifs aux immobilisations	124 067	-
	600 405	426 766
Charges		
Activités	2 985	733
Amortissement	3 787	1 446
Assurance	1 453	1 341
Dépenses relatives au projet de relocalisation	124 067	7 251
Entretien et réparations	3 325	5 163
Formation du personnel	210	1 060
Frais de représentation	310	-
Honoraires	18 649	5 759
Intérêts et frais bancaires	1 870	3 975
Nourriture	14 800	8 899
Papeterie et fournitures de bureau	2 687	4 406
Promotion	2 368	501
Remboursement de l'excédent	-	5 349
Salaires et avantages sociaux	350 268	312 247
Taxes et licences	34	32
Téléphonie	1 136	1 839
	527 949	360 001
Excédent des produits sur les charges	72 456	66 765

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Projets Autochtones du Québec

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2014
(non audité)

	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice, tel qu'il a été présenté antérieurement	140 046	66 030
Correction d'une erreur (Note 3)	(7 251)	-
Solde à l'ouverture de l'exercice, tel qu'il a été retraité	132 795	66 030
Excédent des produits sur les charges	72 456	66 765
Solde à la clôture de l'exercice	205 251	132 795

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Projets Autochtones du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014
(non audité)

	2014	2013 (Retraité)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des subventions	476 338	463 957
Flux de trésorerie provenant des apports	(89 559)	49 105
Montant en espèces payé pour les frais de service de programme	(164 471)	(47 830)
Montant en espèces payé pour les salaires et les avantages	(350 268)	(300 587)
Intérêts payés	(1 870)	(3 975)
	(129 830)	160 670
Financement		
Avances sur facilité de crédit	2 409	69 429
Apport en espèces pour les immobilisations	1 314 694	645 000
	1 317 103	714 429
Investissement		
Diminution d'encaisse avec restriction	477 555	-
Augmentation d'encaisse avec restriction	-	(645 000)
Acquisition d'immobilisations	(11 838)	(14 462)
Immobilisations en construction	(1 628 221)	(58 358)
Dépôt de garantie	(35 000)	-
	(1 197 504)	(717 820)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(10 231)	157 279
Trésorerie (insuffisance de trésorerie) à l'ouverture de l'exercice	154 761	(2 518)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	144 530	154 761

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Projets Autochtones du Québec

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2014
(non audité)

1. Constitution en organisme sans but lucratif et nature de l'organisme

Projets Autochtones du Québec (« l'Organisme ») a été constitué en organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'objectif de l'Organisme est de fournir des abris et des services de réinsertion sociale culturellement adaptés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis qui sont sans abri ou en difficulté.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables du Canada selon les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report fixe pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, que le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information.

Les apports à recevoir sont comptabilisés après l'évaluation de leur recouvrabilité et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée au besoin. L'amortissement des immobilisations corporelles est fondé sur la durée de vie utile des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges au cours des périodes pendant lesquelles ils surviennent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, qui varient souvent entre le positif et le négatif. La trésorerie à l'usage restreint a été présentée à titre de trésorerie soumise à restriction.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut être déterminée moyennant un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs connexes selon les taux et les méthodes indiqués ci dessous :

	Méthode	Taux
Mobilier, agencements et matériel	Amortissement dégressif	20 %

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés avec la direction. Les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'opérations avec d'autres apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à la valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut choisir, de manière irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. L'Organisme n'a pas fait ce choix pour l'exercice considéré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

L'Organisme n'a pas d'instruments financiers devant être évalués ultérieurement à la juste valeur. Par conséquent, tous les instruments financiers détenus par l'Organisme sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges pour la période considérée. En revanche, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti ou au coût.

Perte de valeur d'actifs financiers

L'Organisme évalue la perte de valeur de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. Pour déterminer s'il existe des éléments probants objectifs de la perte de valeur, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières ou s'il y a eu rupture de contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication d'une perte de valeur, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie. Dans l'affirmative, l'Organisme réduit la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit envers une garantie détenue à l'égard de cet actif. Toute perte de valeur jugée durable doit être incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la perte de valeur et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise se produit.

3. Correction d'une erreur

Les états financiers au 31 mars 2013 ont été corrigés afin d'inclure les montants reçus pour le projet de relocalisation, lequel consiste en la construction d'un nouveau centre pour l'Organisme. L'incidence de cette correction sur l'état de la situation financière se présente comme suit :

	2013 Présenté antérieurement	Corrections	2013 Retraité
Trésorerie soumise à restriction	-	645 000	645 000
Immobilisations	13 016	58 358	71 374
Apports à recevoir	33 786	3 820	37 606
Facilités de crédit	-	69 429	69 429
Produits reportés relatifs aux immobilisations	-	645 000	645 000

L'incidence de cette correction sur l'état des résultats se présente comme suit :

	2013 Présenté antérieurement	Corrections	2013 Retraité
Dépenses relatives au projet de relocalisation	-	7 251	7 251

Projets Autochtones du Québec

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2014
(non audité)

4. Trésorerie soumise à restriction et dépôt de garantie

Au cours de l'exercice considéré, l'Organisme a reçu des fonds provenant des gouvernements fédéral et provincial ainsi que de la Ville de Montréal. L'utilisation de ces fonds est restreinte aux paiements des frais d'acquisition d'un immeuble (projet de relocalisation) et des frais connexes. L'immeuble a été acquis en mars 2014. Ces fonds, d'un montant total de 167 445 \$ (645 000 \$ en 2013), ont été déposés dans un compte bancaire distinct.

Un dépôt à terme a été effectué au cours de l'exercice considéré, conformément à l'exigence de la Ville de Montréal voulant que l'Organisme dispose d'une lettre de garantie de 35 000 \$. Le dépôt à terme arrivera à échéance le 17 février 2015 et porte intérêt à un taux de 0,65% annuellement.

5. Apports à recevoir

	2014	2013
Débiteurs	95 866	29 529
Taxes à la consommation à recevoir	14 443	6 072
Avances aux employés	2 005	2 005
	112 314	37 606

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur comptable net	2013 Valeur comptable net
Mobilier, agencements et matériel	26 300	5 233	21 067	13 016
Immobilisation en construction	1 686 579	-	1 686 579	58 358
	1 712 879	5 233	1 707 646	71 374

Les intérêts capitalisés liés aux immobilisations au cours de l'exercice considéré totalisent 2 142 \$ (511 \$ en 2013).

7. Facilité de crédit

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit qui est revue annuellement et prévoit une ligne de crédit d'exploitation de 317 200 \$ portant intérêt à un taux préférentiel majoré de 0,5 %, dont le solde utilisé est de 71 838 \$. Les dépenses payées avec cette ligne de crédit doivent être approuvées par la Ville de Montréal et sont exclusivement reliées au projet de relocalisation. Les sûretés comprennent la garantie de la subvention du gouvernement provincial en vertu du programme Accès Logis.

8. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent une remise gouvernementale de 1 796 \$.

Projets Autochtones du Québec

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2014
(non audité)

9. Produits reportés

Les produits reportés sont des fonds de fonctionnement affectés et reçus au cours de l'exercice qui ont trait à des exercices ultérieurs. La variation du solde des produits reportés se présente comme suit :

	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	40 000	-
Montants reçus au cours de l'exercice	67 158	40 000
Moins : Montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	(82 009)	-
Solde à la clôture de l'exercice	25 149	40 000

10. Produits reportés relatifs aux immobilisations

Les produits reportés relatifs aux immobilisations constituent les montants non amortis des apports reçus pour l'achat d'immobilisations. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes pour lesquelles ces immobilisations sont amorties. La variation du solde des produits reportés relatifs aux immobilisations se présente comme suit :

	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	645 000	-
Montants reçus au cours de l'exercice	1 314 694	645 000
Moins : Montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	(124 067)	-
Solde à la clôture de l'exercice	1 835 627	645 000

11. Éventualités

L'Organisme a conclu des ententes de contribution avec divers ministères. Le financement reçu aux termes de ces ententes est assujéti à un remboursement si l'Organisme n'est pas en mesure de se conformer aux modalités de celles-ci.

12. Instruments financiers

L'Organisme, dans le cadre de ses activités, détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de crédit, d'illiquidité ou de prix en raison de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être affectée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, soit le risque de flux de trésorerie et sur la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers, soit le risque de prix.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt ayant une incidence sur les flux de trésorerie en ce qui a trait à ses facilités de crédit portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0.5 %. En conséquence, l'exposition de l'Organisme au risque de taux d'intérêt est fonction du taux préférentiel.

13. Dépendance économique

Environ 74 % (87 % en 2013) du financement de l'Organisme provient d'organismes gouvernementaux. La nature et l'importance du financement reçu sont telles que l'Organisme est économiquement dépendant de ce financement.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.